



VIGILANCE METEO JAUNE A SURVEILLER

ORAGES

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DDSP – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : mercredi 24 août 2022

Heure : 12h40

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le **mercredi 24 août 2022 à 19h00**

Fin événement prévue le **jeudi 25 août 2022 à 0h00 au moins**

Situation météorologique à surveiller pour un risque d'orage

Après une après-midi très chaude, un vent d'ouest temporairement assez fort va balayer le sud de l'Aquitaine en première partie de nuit prochaine. Le vent peut atteindre 70 à 80 km/h en rafales, notamment sur la côte.

Cette bascule du vent est également associée à une évolution orageuse sur les Pyrénées frontalières puis localement en plaine et en aval. Les orages peuvent être temporairement forts avec de violentes averses passagères donnant 5 à 15 mm en une heure ou moins, voire une vingtaine de mm en montagne, de chutes de petite ou moyenne grêle et de rafales de vent d'ouest ou sud-ouest pouvant atteindre ou dépasser 80 km/h. L'activité électrique de ces orages peut être importante.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site:

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture: **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC